

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice :	15	Pour	15
Nombre de membres présents :	12	Contre	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions	0
Procurations	03		

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le neuf décembre deux mille vingt à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

PRESENTS : M. Pierre DELOUVRIE – M.Philippe MAURIN- Mme Nadine CEOTTO- M.Armand SCHIRATTI – Mme Béatrice BETGE-BREZETZ – MME Fatima HOUDAIBI – M. Eric FELETTI – Mme Marlène SOLDANO- M. Eric SPERANDIO – Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN – M. Jean-Max COURRIE – M. Gaëtan VASTESAEGER

ABSENTS EXCUSES : M. Patrick SMITH – MME Magalie DARNIS – M. François RIGAUD

Procurations :

- M. Patrick SMITH a donné procuration à Mme Béatrice BETGE-BREZETZ
- Mme Magalie DANIS a donné procuration à Mme Fatima HOUDAIBI
- M. François RIGAUD a donné procuration à MME Nadine CEOTTO.

OBJET : DENOMINATION D'UN JARDIN DES « DROITS DE L'ENFANT »

Madame Nadine CEOTTO, adjointe au Maire, expose au conseil municipal que quatre lycéens lot-et-garonnais ont adressé un courrier à tous les maires du département afin de les inciter à dénommer une rue, une place, un jardin ou autre « Droits de l'Enfant » dans le cadre d'un projet de faire du Lot-et-Garonne le département pilote de la connaissance et du respect des droits de l'enfant et de soutenir l'association « La Mouette » dont la présidente est résidente dans la commune.

Madame Nadine CEOTTO propose de dénommer un jardin des Droits de l'Enfant à Cardonnet derrière la Salle des Fêtes où une plantation d'arbres sera faite..

Où l'exposé de Madame Nadine CEOTTO, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Certifié conforme au registre.

ST Hilaire de Lusignan, le 14 décembre 2020.

Le Maire,
Pierre DELOUVRIE

